

Après Nantes, un sénateur plaide pour autoriser les fouilles de sacs des élèves

écrit par Vent d'Est, Vent d'ouest | 26 avril 2025



Credit : ActionGP / Adobe Stock



Credit : ActionGP / Adobe Stock

Attaque au couteau à Nantes : peut-on fouiller les sacs des élèves ?

Actuellement non, seules les forces de l'ordre en ont l'autorisation !

Alors un sénateur a déposé une proposition de loi pour que, au moins, à certains moments sensibles, les responsables de l'établissement aient l'autorisation de le faire.

Le sénateur centriste Laurent Lafon a appelé vendredi le gouvernement à inscrire à l'Assemblée sa proposition de loi permettant aux responsables d'établissements de fouiller les sacs des élèves, au lendemain d'une attaque au couteau ayant causé la mort d'une lycéenne à Nantes.

La proposition de loi, visant à « protéger l'école de la République et les personnels qui y travaillent », contient également d'autres dispositions et a été adoptée début mars à l'unanimité au Sénat.

« Je souhaite que le gouvernement l'inscrive » à l'ordre

du jour de l'Assemblée, a déclaré vendredi sur RTL Laurent Lafon.

Il a concédé qu'il était « très difficile » de dire si sa proposition de loi aurait permis d'éviter le « drame » survenu à Nantes, mais ce dernier illustre « qu'on peut accéder facilement à des établissements scolaires en portant sur soi ou dans son sac une arme blanche », a-t-il déploré.

Pas systématiques

L'idée du texte n'est pas de rendre les fouilles « systématiques », a souligné le sénateur, mais que « quand les responsables des établissements sentent qu'il y a des tensions, qu'ils ont eu des alertes de menaces, qu'ils puissent recourir à cette fouille des sacs. »

À l'heure actuelle, seules les forces de police peuvent procéder à de telles fouilles, mais celles-ci ont « d'autres missions à remplir », et la procédure pour le faire est en outre « assez longue », a-t-il expliqué.

L'idée est « ne serait-ce que de faire comprendre que ces fouilles existent, et que quand vous arrivez avec une arme blanche dans un établissement scolaire, vous êtes susceptible d'être fouillé. C'est déjà un pas qui n'existe pas actuellement », a-t-il martelé.

Au Sénat, une partie de la gauche s'était inquiétée de ce « transfert de responsabilité » de la fouille aux chefs d'établissement souvent « dépourvus de moyens », selon l'écologiste Monique de Marco.

La proposition de loi émane d'une commission d'enquête parlementaire, lancée après les assassinats des professeurs Samuel Paty et Dominique Bernard.

Sa principale mesure vise à rendre automatique l'octroi de la « protection fonctionnelle » – c'est-à-dire des mesures de prévention, de protection ou d'assistance – pour les agents de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur en cas de menaces, de violences ou d'outrages.

Une adolescente est morte jeudi et trois autres ont été blessés à Nantes lors d'une attaque au couteau perpétrée par un autre élève, qui a été interpellé peu après et a été hospitalisé en psychiatrie.

<https://www.brut.media/fr/articles/apres-nantes-un-senateur-plaide-pour-autoriser-les-fouilles-de-sacs-des-eleves>